

Informations de base	
2013/2953(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolutionsur une justice équitable en Bolivie, en particulier les cas d'Előd Tóásó et de Mario Tadić	
Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Bolivie	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
21/11/2013	Décision du Parlement	T7-0518/2013	Résumé
21/11/2013	Résultat du vote au parlement		
21/11/2013	Débat en plénière		
21/11/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2953(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0499/2013	19/11/2013	
Proposition de résolution		B7-0537/2013	19/11/2013	
Proposition de résolution		B7-0538/2013	19/11/2013	
Proposition de résolution		B7-0540/2013	19/11/2013	
Proposition de résolution		B7-0542/2013	19/11/2013	
Proposition de résolution		B7-0543/2013	19/11/2013	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0518/2013	21/11/2013	Résumé

Résolutionsur une justice équitable en Bolivie, en particulier les cas d'Előd Tóásó et de Mario Tadić

2013/2953(RSP) - 21/11/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 54 voix pour, 7 voix contre et aucune abstention, une résolution sur une justice équitable en Bolivie, en particulier les cas d'Előd Tóásó et de Mario Tadić.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE et ECR.

Les députés prient les autorités boliviennes de garantir un procès équitable et indépendant à ces personnes, à savoir Előd Tóásó, de nationalité hongroise, et Mario Tadić, de nationalité croate arrêtés le 16 avril 2009, dans la ville de Santa Cruz de la Sierra en Bolivie par les forces spéciales du pays, et retenus depuis en détention provisoire. Or, la loi bolivienne fixe la durée maximale de la détention provisoire à 36 mois, une période qui a pris fin le 16 avril 2012, ce qui contrevient l'avis n° 63/2011 (État plurinational de Bolivie) du groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire qui stipule que la Bolivie viole plusieurs aspects de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les députés demandent dès lors au Service européen pour l'action extérieure de maintenir cette affaire dans ses priorités à l'occasion de ses échanges avec le gouvernement bolivien et de prendre les mesures concrètes qui s'imposent.

Ils demandent enfin une enquête indépendante, avec la participation d'experts internationaux, sur le décès d'Árpád Magyarósi, de Michael Martin Dwyer et d'Eduardo Rózsa Flores, d'autres citoyens européens décédés au cours d'une fusillade à Santa Cruz de la Sierra.